

# Zoom microfinance

## A la recherche de solutions pour le financement des activités rurales: les réponses de la FONGS au Sénégal

Une stratégie par étapes

La mise en place d'une expérience pilote d'investissements dans les exploitations familiales

Une première appréciation des effets socio économiques



les crédits FAIR ont permis aux paysans d'investir dans des aménagements hydrauliques.

**Il y a près de 30 ans, le paradigme du financement public de l'agriculture s'effaçait au profit d'une logique de marché dans une économie libérale, sous la pression des institutions de Bretton Woods et sous l'effet des plans d'ajustement structurel. Les États entamaient une « cure d'amalgissement » en se désinvestissant massivement de certains secteurs, notamment de l'agriculture. C'était le début du « boom » de la micro finance qui a cependant rapidement montré ses limites à répondre aux besoins spécifiques du monde rural et de la production agricole.**

Face à cette évolution de la situation, les organisations paysannes et de producteurs ruraux et agricoles ont développé des stratégies différenciées, parmi lesquelles on peut observer les démarches suivantes :

- L'internalisation de services financiers au sein d'une organisation paysanne ;
- La création par l'Organisation Paysanne d'une institution financière « fille » ;
- Des partenariats avec des institutions financières (Institutions de Micro Finance ou banques agricoles).

Ce « zoom micro finance » présente la longue expérience de la FONGS (Sénégal) en la matière. La FONGS<sup>1</sup> est l'une des plus importantes faîtière paysanne d'Afrique de l'ouest. Au Sénégal et dans la sous-région, elle a joué un rôle clé dans la construction du mouvement paysan durant les dernières décennies.

1 : La FONGS rassemble 31 associations paysannes qui représentent plus de 150.000 membres actifs.

## Une stratégie par étapes

Deux approches ont été développées par la FONGS : dans un premier temps, une participation dans une banque agricole, la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) ; dans un deuxième temps, la recherche d'une réponse à la question du financement des investissements dans les exploitations familiales à travers le projet pilote du FAIR (fonds d'appui aux initiatives rurales) qui a débouché sur un processus de mise en réseau de mutuelles d'épargne et de crédit associées aux fédérations membres de la FONGS.

### Prise de participation dans la CNCAS

Cette opération est à situer dans la suite d'une longue période d'économie administrée (1962-1978) suite à l'indépendance du pays. Dans ce contexte, un système d'encadrement avait été mis en place.

Les principaux outils en étaient la Banque Nationale de Développement du Sénégal (BNDS) et l'ONCAD (Office national de coopération et d'assistance pour le développement), chargé de l'approvisionnement des producteurs en intrants, du monopole de la commercialisation des principaux produits agricoles et de l'encadrement des coopératives de producteurs.

Le monde rural était donc organisé autour de coopératives agricoles ; le programme de développement de l'agriculture (tourné vers la sécurité alimentaire et la modernisation du secteur, principal contributeur à l'économie nationale) était financé sur le budget de l'État. La BNDS se trouvait au cœur du système de financement de l'agriculture et, à l'époque, les exploitations familiales avaient accès à des financements pour les intrants et les équipements (jusqu'à une durée de 5 ans) via leurs coopératives et l'ONCAD. À noter que tous les paysans avaient été « mobilisés » pour participer au capital de la BNDS à raison de 1.000 FCFA par personne (l'équivalent de 3,05 EURO à l'époque).

Mais les coopératives étaient excessivement politisées et manquaient d'autonomie. Cette période, qui était supposée développer l'agriculture, allait plutôt conduire à un endettement massif du pays et la mauvaise gestion des ressources allait entraîner le Sénégal vers une phase d'ajustement structurel. La situation,

déjà difficile, fut encore accentuée par les sécheresses du milieu des années 1970.

C'est dans un tel contexte de malaise qu'a été fondée la FONGS (Fédération des ONG du Sénégal) en 1976. Parallèlement, l'ajustement structurel a débouché sur la dissolution de l'ONCAD en 1980, le désengagement de l'État des fonctions de commercialisation et la dissolution de la BNDS en 1984. Celle-ci a été « remplacée » par la CNCAS avec pour mandat de fournir du crédit directement aux paysans (et non via les coopératives).

La volonté de l'État sénégalais de faire de cette « nouvelle » institution financière la banque des paysans, a amené la FONGS à saisir l'opportunité de participer à son capital. 100 millions de CFA ont ainsi été investis à

l'époque, ce qui représentait une participation de 4.35 % au capital<sup>2</sup>. Cette opération a pu être réalisée grâce à un prêt sans intérêt octroyé à la FONGS sur 10 ans par deux de ses partenaires financiers (NOVIB, ONG des Pays-Bas et EED, ONG allemande). La FONGS a été ensuite rejointe dans le capital par d'autres faïtières nationales : l'Union Nationale des coopératives agricoles du Sénégal (UNCAS) ; l'Association Nationale des Maisons Familiales Rurales (ANMFR) ; la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF).

Les quatre faïtières sont représentées au sein du Conseil d'Administration de la banque sous l'égide du CNCR<sup>3</sup> (Conseil

National de Concertation des Ruraux du Sénégal) depuis sa création en 1993.

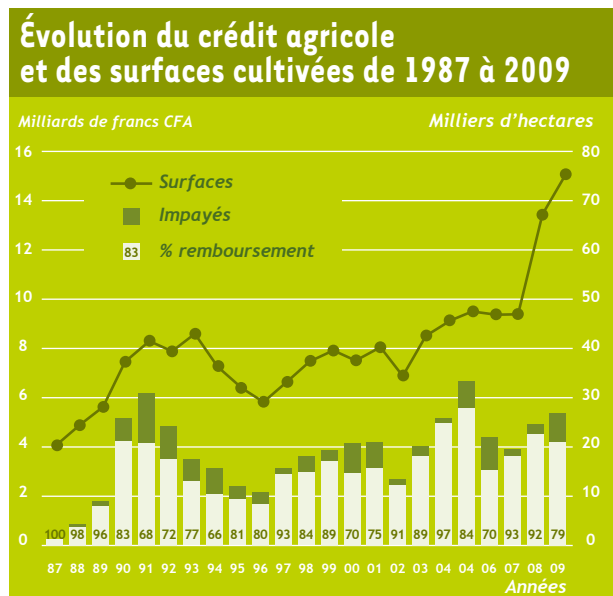
Le mouvement paysan sénégalais estime pouvoir tirer un bilan positif de cette initiative de prise de participation et d'association à la gouvernance de la CNCAS, en particulier pour ce qui concerne :

- Le coût du crédit : au départ, en 1989, la CNCAS demandait un taux d'intérêt très élevé de 22 % par an. Progressivement, ce taux (pour les crédits de campagne) a été revu à la baisse jusqu'à atteindre 12.5 % par an en 1996. À partir de 1997, grâce à une subvention de l'état à hauteur de 5 %, le coût réel pour l'emprunteur a même été ramené à 7.5 %. Par ailleurs, l'apport personnel qui était de 20 % a été ramené à 10 %.

2 : Suite à des augmentations de capital, la participation de la FONGS dans le capital représente fin 2012 l'équivalent de 2.36 %

3 : Le CNCR regroupe une série de faïtières rurales au plan national ; il est la plate-forme nationale sénégalaise au sein du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs d'Afrique de l'ouest (ROPFA).

les activités éligibles sont à la fois agricoles et non agricoles mais il doit s'agir dans tous les cas d'investissements



Source: CNCAS et Saed

☛ L'orientation du crédit : au départ, la CNCAS ne finançait que les activités liées à des filières de rente, comme l'arachide et le riz. Le spectre a ensuite été étendu au maraîchage. Actuellement, toutes les filières peuvent bénéficier de crédits de la CNCAS.

☛ L'extension du réseau : à sa création, la CNCAS n'était présente que dans 4 zones. La FONGS a réalisé un plaidoyer en interne pour étendre le réseau, d'abord à 7 puis à 12 capitales régionales (depuis 2012). La CNCAS est maintenant présente dans les 14 régions du pays. Des échanges sont en cours pour assurer une présence plus locale de la CNCAS au travers du réseau des systèmes financiers décentralisés.

Enfin, il faut également revenir sur le rôle important que le mouvement paysan sénégalais a joué pour s'opposer en 2012 à la décision de dissolution de la CNCAS qui avait été prise unilatéralement par l'État pour la remplacer par la « banque verte ». Avec d'autres actionnaires de la CNCAS, la FONGS s'est vigoureusement opposée à ce projet et a réussi à le contrecarrer.

Mais deux chantiers restent ouverts, tout en étant prometteurs en termes de perspectives de création d'un véritable partenariat avec la banque :

☛ La mise en œuvre d'un système de refinancement des mutuelles locales pour qu'elles deviennent de véritables nœuds décentralisés de services financiers articulés au système bancaire ;

☛ La facilitation de l'appui technique de la CNCAS en faveur des mutuelles d'épargne et de crédit « paysannes », de manière à renforcer leurs capacités et compétences.

## La mise en place d'une expérience pilote d'investissements dans les exploitations familiales

Malgré les avancées avec la CNCAS, l'offre de la banque est loin de couvrir l'ensemble des besoins des producteurs, en particulier pour ce qui concerne les crédits d'investissement.

En effet, ce type de crédits doit permettre aux exploitations de développer leurs activités et d'augmenter leur productivité globale. Cependant, comme on en savait en réalité relativement peu sur les besoins effectifs d'investissements des EF en milieu rural, cette situation a justifié le fait que la FONGS choisisse de mettre en place dans un premier temps, un programme pilote et expérimental. Ce programme a été soutenu par un partenaire stratégique de la FONGS, SOS Faim, en cofinancement avec le Gouvernement luxembourgeois. En 5 ans, à partir de la fin de l'année 2006, un fonds de refinancement de 325 millions de FCFA (équivalent à 495.459, 3 EURO) a été constitué et a permis de financer 257 projets d'investissement.

### Exploitations Familiales (EF), d'après une définition formulée en 2004 lors d'un atelier CIRAD/ROPPA

*Ce qui différencie l'exploitation familiale africaine d'un autre type d'exploitation (par exemple l'exploitation familiale européenne ou l'entreprise agricole libérale), c'est la façon de regarder et de concevoir chacun des éléments du système de production (les « lunettes » que l'on prend) en fonction notamment des réponses que l'on donne aux questions de savoir :*

☛ **Qui produit ?** Dans l'exploitation familiale africaine, c'est la **famille** et non l'individu (l'entrepreneur dans l'approche dominante actuelle).

☛ **Pourquoi produit-on ?** Dans l'exploitation familiale africaine, ce n'est pas comme dans l'entreprise libérale pour faire des profits, ni seulement comme dans l'entreprise familiale européenne pour augmenter les revenus, mais aussi pour réduire les risques, apporter une sécurité, maintenir un tissu social basé sur l'organisation familiale, sauvegarder la terre et les valeurs qui y sont attachées ...

**On ne produit pas « pour vendre » mais « pour vivre ».**

### Les principes de gestion du FAIR

Sans aucun doute, l'élément principal est que le FAIR a choisi de fonder son approche sur la demande et non sur une offre préalablement définie. En outre, il associe et responsabilise les différents acteurs et fonctionne selon des principes de transparence et d'équité (chaque cycle de prêts a fait l'objet d'un appel à propositions avec une large publicité dans le réseau paysan de la FONGS). Enfin, il est appelé à se pérenniser et à s'institutionnaliser.

Si le FAIR est un « projet » de la FONGS (en réalité, une ligne de crédit), il est canalisé à travers des mutuelles d'épargne et de crédit (MEC) qui sont toutes agréées en tant que mutuelles locales dans le cadre de la loi sous-régionale de micro finance. 11 mutuelles ont ainsi participé à l'expérience. C'est la raison pour laquelle le FAIR a également joué en parallèle un rôle de renforcement de capacités des MEC, pour la formation des élus et du personnel technique, et pour l'élaboration des états financiers.

### Le processus d'octroi des crédits

Le FAIR implique une grande diversité d'acteurs et le processus d'octroi comprend dès lors différentes étapes qui peuvent paraître relativement lourdes et complexes :

- Un appel à projets est diffusé largement au niveau des associations membres de la FONGS et de leurs Mutuelles d'Épargne et de Crédit (MEC) ;
- Les Exploitations Familiales élaborent leur « projet » avec l'appui des animateurs de leur association ;
- La MEC concernée analyse la demande selon sa propre politique et sa propre procédure de crédit ;
- Ensuite, en cas d'avis positif, il y a un examen complémentaire à la fois au niveau de la zone agro écologique de l'EF (appréciation sur base des contraintes et opportunités dans la zone) et au niveau national (faisabilité technique et rentabilité du « projet »).
- Avant de finaliser le contrat, une dernière visite de terrain a lieu au niveau de l'EF. Il y a une double contractualisation, à la fois entre la FONGS et la mutuelle et entre la mutuelle et l'EF. L'association dont le chef d'exploitation familiale est membre se porte moralement garante de l'opération.

### Les conditions d'octroi des crédits

Dans le cadre du FAIR, les activités éligibles sont à la fois agricoles et non agricoles mais il doit s'agir dans tous les cas d'investissements.

Le fonds FAIR prête les montants à la MEC au taux de 4 % par an et la MEC octroie le crédit à l'exploitation familiale à un taux maximum de 12 % par an.

La durée des crédits varie de 1 an (le minimum) à 5 ans. La durée du prêt et l'échéancier de remboursements sont adaptés au cas par cas et formalisés entre les bénéficiaires, les MEC et le FAIR.

### Les résultats

Après 5 cycles annuels, 257 crédits ont été octroyés pour un montant global de 352.224.680 FCFA (536.963 EURO), ce qui représente en moyenne 1.370.524 FCFA par opération (2.089,35 EURO).

**Tableau de comparaison de la demande et de l'octroi**

	Demande	Octroi	% satisfaction
<b>Nombre</b>	547	257	47 %
<b>Montant</b>	1.067.347.515 FCFA	352.224.680 FCFA	33 %
<b>Moyenne</b>	1.951.958 FCFA	1.370.524 FCFA	70 %

Les disponibilités de fonds pour cette opération pilote étant limitées, l'ensemble de la demande n'a pas pu être servi tant du point de vue du nombre, que des montants total et moyen.

À la fin du premier trimestre de l'année 2013, le taux de remboursement des mutuelles au FAIR n'était pas vraiment satisfaisant avec des retards de 29 % par rapport aux échéances. Si on affine l'analyse, on constate pourtant que les retards de remboursement des EF à leurs mutuelles sont nettement moins élevés : 15 %. D'importants efforts de recouvrement sont entrepris pour redresser cette situation.

### Les bénéficiaires de l'expérience

Sur les 257 projets financés, ce sont 223 projets familiaux qui ont été soutenus, dont 165 (64.3 %) portés par des EF dirigées par des hommes et 58 (22.5 %) par des femmes.

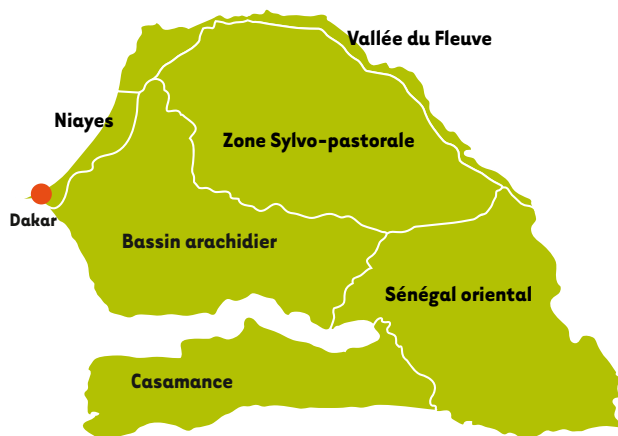
34 projets (13,2 %) initiés par des groupements mixtes ont également été soutenus : 30 groupements féminins et 17 groupements masculins.

Genre	Nombre	%	Montants (FCFA)	%	Montant moyen (FCFA)
<b>Femmes</b>	58	22.5 %	69.549.415	19.7 %	1.199.128
<b>Hommes</b>	165	64.3 %	194.210.625	55.1 %	1.177.034
<b>Groupes mixtes</b>	34	13.2 %	88.464.640	25.2 %	2.601.901
<b>Total</b>	257	100 %	352.224.680	100 %	1.370.524

### Les activités financées

Une palette d'activités a été appuyée, conformément à la vision de l'exploitation familiale portée par la FONGS. Les activités agricoles ont représenté 79 % des projets et les non agricoles 21 %.

Les activités financées diffèrent en fonction des zones agro-écologiques” (voir carte)



☛ L'élevage (ovin, bovin, porc, avicole) pratiqué dans le bassin arachidier où sont localisées 5 des 11 mutuelles bénéficiaires et dans la vallée du fleuve Sénégal a représenté 47 % du portefeuille du FAIR.

☛ L'agriculture, qui comptabilise les activités post agricole (battage du riz) et le maraichage qui est l'activité phare des Niayes, est une activité qui nécessite en général des investissements coûteux, tels que les aménagements hydro agricoles et autres machines post agricoles. Elle occupe la deuxième place avec 27 % du portefeuille.

#### ■ Le cas d'Aminata Ly, région de Podor

Avant le FAIR, Aminata cultivait essentiellement sur un premier champ du riz et des oignons et sur un deuxième champ des pastèques et du gombo. De son côté, son mari s'occupe d'embouche et d'élevage. Aminata complète ses revenus de l'agriculture par de l'artisanat (le week-end) et par un travail à temps partiel à l'hôpital. Aminata a décidé d'encore diversifier son activité en achetant à crédit une batteuse à riz. Elle a donc contracté un prêt au FAIR pour 4.550.000 FCFA pour une durée de 4 années. Cette activité a rapidement généré plus de 50 % des revenus de sa famille tout en créant deux emplois. Pourtant, les débuts ont été délicats : la machine est arrivée trop tard, en fin de saison de battage, si bien que la première année a été difficile ; en outre, il a fallu dans un premier temps remplacer de nombreuses pièces détachées. Aminata a réussi à gérer correctement ces problèmes et a révélé des talents de femme entrepreneur qui ont permis à la famille de trouver une plus grande sécurité dans son existence. ■

☛ L'introduction de nouveaux métiers relatifs à l'artisanat prend de plus en plus d'ampleur avec 14 %. Les activités sont très variées allant de la maçonnerie à la restauration. Cependant, certaines de ces activités, comme la transformation, tendent à la valorisation de la production agricole (moulin à mil, concasseur de noix de palme, tritrateur d'arachide, presse à huile,..)

☛ Le commerce, pour son cycle court, est une activité privilégiée par les femmes et permet de diversifier les sources de revenus. Il représente 6 % du portefeuille. Les crédits alloués servent à la sécurisation et/ou à la construction (boutiques villageoises).

## Une première appréciation des effets socio économiques

Différents niveaux sont à prendre en considération :

### Bénéfices pour les exploitations familiales

☛ **Une amélioration des revenus, notamment grâce à la valorisation de la production** : les conditions des crédits mis à disposition des exploitations familiales sont favorables à la création de richesse, à la fois grâce à un taux d'intérêt limité à 12 % maximum et à un échéancier adapté à l'activité financée. Ils sont en effet remboursables entre 1 et 5 ans et prennent en compte les cycles des activités. Ainsi, les EF ont la possibilité de mener à terme leurs activités sans pour autant brader leur production à la sortie pour faire face à d'éventuels remboursements précoces. En même temps, les exploitations familiales ont la possibilité d'impulser des sous activités à partir de la principale (exemple : l'activité de trituration de l'arachide a permis à certains bénéficiaires de valoriser les résidus en menant parallèlement une activité d'élevage ovin).

☛ **La valorisation et la sécurisation de périmètres maraichers et la maîtrise de l'eau** : grâce au FAIR, des installations et investissements agricoles ont été réalisés, et ont permis essentiellement de valoriser et de sécuriser les parcelles maraichères face à une spoliation intense et continue des terres dans la zone des Niayes.

☛ **La reconstitution de cheptel** : considéré comme un moyen adapté d'investissement et d'épargne adapté dans le Fouta, le FAIR a permis à certaines exploitations familiales de reconstituer leur cheptel. Au delà de cet effet agro économique, la reconstitution du cheptel a valu à certains chefs d'exploitation une certaine notoriété et une restauration de leur rang social. En fait, traditionnellement, le statut social du peulh est lié à la taille de son troupeau.

☛ **L'amélioration des conditions de travail :** le crédit d'investissement a contribué au développement de la production agricole mais aussi à l'amélioration des conditions de travail des exploitations familiales. En effet, le financement d'investissements hydro agricoles et d'équipement (outils, machines, bétail, ...) a permis de réduire considérablement le temps et la pénibilité de travail, mais aussi de préserver la santé des exploitations familiales.

☛ **La diversification des activités et des sources de revenus :** la diversité des activités financées a permis de développer des AGR (activités génératrices de revenus) basées sur la promotion d'activités hors production et de transformation, pouvant être exécutées durant toute l'année. Cette diversification permet ainsi de varier les sources de revenus des exploitations familiales complémentaires aux revenus tirés des activités agricoles.

☛ **La régénération et la fertilisation des sols :** le choix de l'élevage dans la zone du bassin arachidier n'est pas fortuit. Étant une zone de production par excellence, les rendements agricoles avaient fortement baissé ces dernières années à cause de l'appauvrissement des sols en lien avec une forte présence de monocultures. Avec le FAIR, les activités d'élevage ont permis une restauration des sols respectueuse de l'environnement, grâce à la fertilisation par fumure organique.

☛ **L'introduction de nouvelles technologies :** l'occasion est offerte aux éleveurs d'introduire des nouvelles technologies agro sylvo pastorales. Ainsi, l'insémination artificielle a été pratiquée pour la première fois à Tattaguine et continue depuis à se propager dans la zone. Cette technique a permis à certains éleveurs d'améliorer la race bovine et de couvrir une bonne partie de leurs besoins alimentaires grâce à l'augmentation de la production laitière.

☛ **La création d'un centre d'apprentissage villageois :** en Casamance où l'insécurité règne et où il est difficile de se déplacer, le FAIR a permis de créer un centre d'apprentissage pour les jeunes du village avec l'installation d'une menuiserie. En plus de son caractère économique permettant aux bénéficiaires de diversifier et d'améliorer leurs revenus, l'unité permet à certains jeunes d'apprendre un métier sans quitter leur village.

### Bénéfices pour les 11 mutuelles d'épargne et de crédit qui ont réalisé l'intermédiation financière du FAIR

Au niveau des mutuelles, le FAIR a contribué à une dynamique de professionnalisation, avec comme première étape de préparation, un important effort de redressement des caisses, d'animation des instances des élus, d'élaboration systématique des états financiers, de formation du personnel technique des mutuelles.

☛ **Une augmentation du sociétariat :** l'entrée d'une ligne de crédit spécifique et adaptée a suscité des attentes et on a ainsi pu observer une augmentation des membres des mutuelles entre 2006 et 2012. Par conséquent, les parts sociales et l'épargne ont également augmenté et contribué à l'amélioration des ressources internes des mutuelles. [voir tableau]

☛ **Une voie vers un réseau des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) liés à la FONGS :** la ligne de crédit FAIR a consolidé la nécessité de se constituer en réseau. En effet, la stratégie développée, favorisant l'harmonisation des méthodes, des pratiques et les échanges d'expériences, a renforcé davantage l'engagement des mutuelles bénéficiaires à se constituer en un réseau. Début 2013, ce processus n'a cependant pas encore abouti, un premier dossier d'agrément du réseau ayant été refusé par les autorités de tutelle.

Le FAIR a contribué à une dynamique de professionnalisation

Année	Podor	Ugpn	Pékesse	Mécké	Ttattaguine	Mecfal	Malicounda	Arat	Coped	Total	Évolution	Période
2005	943	477	150	481	227	657	221	293	140	3.589		avant FAIR
2006	1.035	503	328	516	570	679	248	843	150	4.872	36%	pendant FAIR
2007	1.063	582	356	537	700	710	272	1.907	186	6.313	30%	
2008	1.097	619	384	567	972	735	286	2.321	221	7.202	14%	
2009	1.188	674	412	595	1.208	761	289	2.582	259	7.968	11%	
2010	1.327	735	439	623	1.445	788	371	2.771	362	8.861	11%	
2011	1.410	772	620	651	1.681	814	372	3.022	362	9.704	10%	
2012	1.454	816	801	679	1.918	841	427	3.232	431	10.599	9%	

## Les bénéficiaires du FAIR pour la fédération FONGS et ses associations

L'existence d'un cadre d'échange tout au long du programme a permis aux différents bénéficiaires de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Les exploitations familiales ont pris conscience de leur potentiel productif et amélioré leurs capacités de négociation auprès des commerçants. Le FAIR a donc renforcé une dynamique sociale au sein de la FONGS.

Le FAIR avait été conçu comme un programme pilote en raison de la nécessité de mieux connaître les besoins financiers des EF. Au fur et à mesure des différents cycles du FAIR, les besoins des EF en matière d'investissement se sont précisés, et les dirigeants paysans ont amélioré leur perception des besoins en financement en fonction des spécificités des différentes zones agro écologiques.

## Conclusions

### points forts – points faibles – perspectives.

L'expérience du FAIR a mis en évidence un certain nombre de points forts :

- ☛ **Un socle associatif fort** : le réseau de la FONGS et de ses associations a été un facteur de succès du FAIR. Il a en effet servi de support, de canal de distribution et de sécurisation avec la veille politique des responsables d'association et le suivi de proximité des animateurs.

- ☛ **Une connaissance paysanne affirmée** : la disponibilité d'une base de données sur les opportunités et contraintes des différentes zones agro écologiques s'est avérée un avantage très important dans l'analyse des dossiers de crédits.

- ☛ **La proximité avec les emprunteurs** a permis de connaître leur environnement socio-économique et de pouvoir évaluer les risques des activités proposées.

- ☛ **L'approche à partir de la demande** : à la différence de l'approche « produit », le FAIR s'est construit à partir des besoins des EF.

- ☛ **La prise en considération des leçons des échecs antérieurs** : le FAIR s'est particulièrement attaché à coller aux calendriers culturels et aux cycles de production, en veillant à ne pas déboursier les crédits à contretemps. Cependant, malgré cette bonne volonté, la lourdeur des procédures a parfois généré des décalages.

- ☛ **Le contournement de la question de la garantie** : l'absence de garanties réelles, notamment foncières, a souvent porté préjudice au crédit agricole. Le FAIR a

tenté de contourner ce problème en mettant en avant la garantie solidaire par le biais des associations membres de la FONGS.

Néanmoins, certaines carences ont aussi été observées à différents niveaux. On relèvera notamment :

- ☛ **Le manque de formation** : le manque de formation des comités de crédit et des bénéficiaires respectivement en analyse de projets, en gestion des risques, en gestion et suivi des projets a freiné l'élan du FAIR, en affectant la qualité des dossiers déposés ainsi qu'une certaine régularité dans leur suivi.

- ☛ **La lourdeur du processus** : comme déjà signalé antérieurement, le processus d'approbation et d'octroi impliquait de nombreux acteurs. Même si c'était un critère important d'appropriation et de responsabilisation des différentes parties prenantes, le système s'est parfois avéré tellement lourd que certains crédits n'ont pas été déboursés en temps opportun (voir le témoignage sur la batteuse de riz).

- ☛ **L'insuffisance des ressources** : le projet pilote n'a pas pu répondre à l'ensemble de la demande. En outre, il est nécessaire de penser à trouver des ressources plus conséquentes sans nécessairement faire appel à des fonds de la coopération internationale ; il est à priori envisageable de trouver des ressources longues à partir du moment où l'expérience pilote a montré des taux de récupération acceptables.

Et maintenant ? La FONGS met l'accent depuis deux ans sur l'accompagnement de la mise en réseau des MEC et cela reste la priorité en 2013-2014. Il s'agit à court terme de partir d'un nombre limité de MEC suffisamment solides pour obtenir un agrément du ministère de tutelle, et de développer à moyen terme une stratégie d'extension en direction des autres mutuelles moins solides ou en constitution, en leur apportant l'accompagnement et le renforcement nécessaires.

La FONGS se donne également comme perspective de participer activement à l'élaboration de la nouvelle lettre de politique sectorielle envisagée en 2013/2014, et de renforcer la collaboration avec la direction de la microfinance pour une meilleure prise en compte des spécificités rurales dans le domaine de la microfinance.

Enfin, la FONGS se maintient dans le conseil d'administration de la CNCAS, et compte renforcer le partenariat technique et financier entre celle-ci et le futur réseau. Cela devrait notamment se traduire par une meilleure pénétration du monde rural par la CNCAS, et un meilleur accès au financement pour les paysans.

Cette édition de « zoom micro finance » a été rédigée par Marc Mees (SOS FAIM) sur base de documents rédigés par l'équipe de la FONGS, en particulier dans le cadre de la participation de la FONGS à un atelier qui a eu lieu en novembre 2012 : « comment les organisations paysannes assurent-elles l'accès à un financement adapté et pérenne en faveur de leurs membres ? »

## SOS Faim et la microfinance

SOS Faim appuie depuis de nombreuses années des organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine. Comme tout outil de développement, la microfinance doit être interrogée dans ses finalités, ses modalités et les conditions de sa mise en œuvre. C'est dans cet esprit que SOS Faim publie *Zoom microfinance*. Vous pouvez retrouver cette publication, en version téléchargeable, en français, anglais et espagnol, sur le site Internet de SOS Faim : [www.sosfaim.org](http://www.sosfaim.org)

SOS Faim est membre de European Microfinance Platform [e-MFP] et de la Table Ronde de la microfinance luxembourgeoise (TRML).

Parallèlement à *Zoom microfinance*, SOS Faim édite *Dynamiques paysannes*, une publication consacrée aux enjeux rencontrés dans leur développement par les organisations de producteurs agricoles et les organisations paysannes. Vous pouvez également retrouver cette publication en version téléchargeable en français, anglais et espagnol, sur le site Internet de SOS Faim : [www.sosfaim.org](http://www.sosfaim.org)

Éditeur responsable : Freddy Destrait, 4 rue aux Laines, B-1000 Bruxelles (Belgique)  
Coordination : Marine Lefebvre  
Graphisme : [www.marmelade.be](http://www.marmelade.be)  
*Zoom Microfinance* est imprimé sur du papier recyclé

## SOS Faim – Agir avec le Sud

4 rue aux Laines, B-1000 Bruxelles (Belgique)  
Tél. 32-(0)2-511.22.38 Fax 32-(0)2-514.47.77  
E-mail [info.be@sosfaim.org](mailto:info.be@sosfaim.org)

## SOS Faim – Action pour le développement

88, rue Victor Hugo, L - 4141 Esch-sur-Alzette (Luxembourg)  
Tél. 352-49.09.96 Fax 352-49.09.96.28  
E-mail [info-luxembourg@sosfaim.org](mailto:info-luxembourg@sosfaim.org)

### Site internet [www.sosfaim.org](http://www.sosfaim.org)

*Zoom microfinance* est réalisé avec le soutien de la Direction générale de la Coopération internationale de Belgique et de la Direction de la coopération au développement du ministère des Affaires étrangères du Luxembourg. Les opinions représentées dans la présente publication n'engagent que leurs auteurs.

## Les derniers numéros de *Zoom microfinance* ont concerné :

### n° 36-37

Répondre aux besoins de financement agricole du monde rural, un défi relevé par la FUGPN-Mooriben au Niger

### n° 35

Pour des taux d'intérêts justes et transparents en micro finance

### n° 34

Le système d'appui aux filières porteuses de l'organisation paysanne camerounaise Nowefor

### n° 33

Mise en valeur d'une production paysanne : rôle d'Harbu Microfinance dans la filière soja en région Oromo (Éthiopie)

### n° 32

La banque des paysans, aux conditions des paysans

### n° 31

Le Paidek, une IMF résistante aux crises

### n° 30

Du micro crédit « classique » à une approche solidaire et régionale : le cas du programme de développement intégré de Fatick au Sénégal (PDIF)